



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION GBAlerting

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après "CGV") sont conclues entre, d'une part, la société Giselle Brand Agency, auto entreprise de Madame Tiffany Decuena inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 99932784400018, dont le siège social est situé au 27 quai Paul Cunq, 34250 Palavas-les-Flots (ci-après "l'Éditeur") et, d'autre part, toute personne morale de droit public ou privé souscrivant aux services de l'application GBAlerting (ci-après "le Client").

Etant préalablement entendu que l'Éditeur développe et commercialise une solution logicielle (SaaS) nommée GBAlerting, accessible via un site internet et des applications mobiles (Android), permettant la cartographie des risques terrains, la réception d'alertes de proximité et la saisie de compte-rendus de mission géolocalisés.

ARTICLE 1. Accessibilité et opposabilité

Les présentes CGV sont mises à la disposition du Client et des Utilisateurs de manière permanente sur le site internet <https://www.gbalerting.com/>, de façon à ce qu'elles puissent être consultées et conservées librement.

La création d'un compte pour une période d'essai gratuite ou la souscription manuelle à un abonnement payant emportent acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV par le Client. Le Client reconnaît que le simple fait d'utiliser les services de GBAlerting confirme son accord avec l'intégralité des clauses décrites dans le présent document. L'Éditeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont accessibles en ligne au jour de la souscription ou du renouvellement manuel de l'abonnement par le Client.

ARTICLE 2. Modalités d'accès et essai gratuit

2.1. Création de compte. L'accès au service nécessite la création d'un compte Espace Client en autonomie sur le site ou depuis l'application. Le Client est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants. L'initialisation de cette inscription formalise l'accord du Client avec les présentes, dont le lien de consultation est rappelé lors de la validation du formulaire.

2.2. Essai gratuit. L'Éditeur accorde au Client une période d'essai gratuite de sept (7) jours consécutifs à compter de la validation du compte. Cet essai est strictement limité à une (1)

utilisation par entité juridique (même nom de domaine d'adresse email professionnelle), réservée à l'Administrateur d'une équipe terrain.

2.3. Fin de l'essai. A l'issue des sept (7) jours d'essai, sans souscription manuelle de la part du Client à un abonnement payant, l'accès à l'ensemble des fonctionnalités de l'application et du site internet est automatiquement suspendu.

ARTICLE 3. Durée de l'abonnement et renouvellement

3.1. Choix de la formule. Le Client peut souscrire, à sa discrétion, à un abonnement mensuel (période ferme de 30 jours) ou annuel (période ferme de 365 jours), pour un nombre défini de comptes utilisateurs (licences employés).

3.2. Absence de reconduction tacite. L'abonnement, qu'il soit mensuel ou annuel, ne fait l'objet d'aucun renouvellement automatique. À l'expiration de la période souscrite, le contrat prend fin de plein droit.

3.3. Suspension par défaut. Il appartient au Client d'initier manuellement une nouvelle procédure de paiement sur son Espace Client pour prolonger son accès. À défaut de paiement manuel avant la date d'échéance, les services d'alerte et de rapport sont coupés immédiatement. Il est entendu que le Client reçoit un ou plusieurs messages électroniques de rappel à l'approche de la date d'échéance. L'Éditeur ne pourra être tenu responsable d'un compte suspendu pour non-réabonnement.

ARTICLE 4. Conditions financières

4.1. Prix. Les tarifs des abonnements (mensuels ou annuels, par groupes d'utilisateurs) sont indiqués en euros et hors taxes (HT) sur le site internet de l'Éditeur. En cas de TVA applicable, celle-ci est ajoutée au moment du paiement.

4.2. Modalités de paiement. Le règlement s'effectue par carte bancaire via le prestataire de paiement sécurisé intégré (Molly). Le paiement est exigible immédiatement à la souscription ou lors du renouvellement.

4.3. Clause de révision annuelle. L'Éditeur se réserve le droit de modifier la grille tarifaire de ses abonnements à tout moment. Une révision générale des prix peut intervenir chaque année au 1er septembre.

- Pour les abonnements mensuels: tout nouvel abonnement ou réabonnement manuel initié par le Client à compter du 1er septembre sera facturé au nouveau tarif en vigueur.
- Pour les abonnements annuels: le tarif en vigueur au jour du paiement est garanti pour toute la période de l'abonnement (365 jours). Si le Client décide de se réabonner manuellement à l'expiration de l'année, il sera soumis au nouveau tarif applicable à la date de sa nouvelle souscription.

ARTICLE 5. Responsabilité de l'Éditeur

5.1. Obligation de moyens. L'Éditeur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité et la qualité du service GBAlerting. Toutefois, le service étant fourni via internet et des réseaux de télécommunication mobiles, l'Éditeur ne

garantit pas que l'application sera exempte de bugs, d'interruptions ou de zones blanches (absence de réseau opérateur ou de signal GPS).

5.2. Nature du service. GBAlerting est un outil technologique d'aide à la vigilance, de prévention des risques et de centralisation des rapports de mission. Le Client reconnaît expressément que l'application fournit des informations basées sur les données déclaratives et géographiques pouvant être incomplètes, obsolètes ou soumises à des aléas techniques. L'outil ne remplace en aucun cas l'obligation légale de sécurité et de résultat qui pèse sur le Client (employeur) vis-à-vis de son personnel itinérant.

5.3. Exclusion de responsabilité. L'Éditeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident du travail, d'agression, de dommage corporel, matériel ou immatériel subi par un utilisateur de l'application, que le risque ait été préalablement signalé ou non sur l'application, et que l'alerte de proximité ait fonctionné ou non. Le Client conserve l'entière responsabilité de la formation de ses équipes et de l'évaluation de leurs conditions de travail.

ARTICLE 6. Fiabilité des compte-rendus

L'application intègre une fonctionnalité technique bloquante empêchant la validation d'un compte-rendu de mission si l'appareil mobile de l'utilisateur n'est pas localisé à proximité immédiate du lieu théorique de la mission. Le Client accepte cette condition technique et reconnaît que l'Éditeur ne pourra être tenu responsable de l'impossibilité pour un employé terrain de rédiger son rapport en cas de dysfonctionnement du module GPS de l'utilisateur ou d'un décalage des coordonnées géographiques fournies initialement par le Client.

ARTICLE 7. Protection des données personnelles (RGPD)

7.1. Statuts. Dans le cadre de l'utilisation de GBAlerting, le Client agit en qualité de responsable de traitement des données de ses employés utilisateurs, et l'Éditeur agit en qualité de sous-traitant RGPD.

7.2. Nature des données. L'application traite des données d'identification (nom, prénom, email professionnel) et des données de géolocalisation des appareils des employés seulement si ceux-ci décident de créer un point d'intérêt ou un rapport d'activité dans l'application. Il est convenu que les données de risques, alertes configurées et géolocalisation sont strictement propres et cloisonnées à chaque entreprise (définie par son nom de domaine). Ces informations demeurent opaques et confidentielles vis-à-vis des autres entreprises clientes, garantissant qu'aucun tiers ne peut avoir accès à la cartographie des risques ou aux déplacements d'une autre entité.

7.3. Finalité de la géolocalisation. La géolocalisation est strictement limitée à deux finalités légitimes: la sécurité de l'agent itinérant (alertes de proximité) et la certification de sa présence sur le lieu de mission pour le compte-rendu. L'Éditeur et l'Administrateur du compte s'interdisent de tracer les employés en dehors des heures de mission ou à des fins de surveillance continue disproportionnée. Les données de positionnement instantané ne sont pas conservées par les serveurs de l'Éditeur.

7.4. Suppression des données. Après une suspension d'abonnement de plus de six (6) mois, les données de l'entreprise seront définitivement supprimées. Il appartient alors au Client de récupérer les données s'il le souhaite, à ses frais.

7.5. Obligations du Client. Il appartient exclusivement au Client d'informer préalablement ses employés et, le cas échéant, les instances représentatives du personnel, de la mise en place du dispositif GBAlerting et de la collecte des données. Il appartient au Client de contrôler la qualité, la probité et l'honnêteté des informations saisies par ses Utilisateurs. Giselle Brand Agency ne pourra être tenue responsable de quelque utilisation frauduleuse, irrespectueuse de la loi ou de la morale. Dans le cas où l'Éditeur remarque une telle utilisation, il se verra dans l'obligation de prévenir les autorités compétentes.

ARTICLE 8. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle sur l'application, le site, les codes sources, les designs, logos et marques associés à GBAlerting restent la propriété exclusive de l'entreprise Giselle Brand Agency. Le Client se voit concéder une licence d'utilisation non exclusive, personnelle et non transférable pour la seule durée de son abonnement.

ARTICLE 9. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur validité, leur interprétation pour leur exécution qui ne pourrait être résolu à l'amiable, sera soumis à compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Montpellier.